



Circulaire financière

Aide aux sportifs de haut niveau - structure d'entraînement hors ligue

Cette circulaire a pour objet l'aide aux sportifs de haut niveau du club réalisant leurs études dans une structure d'entraînement hors ligue du Centre Val-de-Loire.

Critères pour bénéficier de l'aide

- être licencié·e au club de Vineuil Sports Athlétisme pour la saison en cours
- être sur liste ministérielle
- être dans le top 3 français de sa catégorie
- être inscrit dans un pôle d'entraînement hors ligue du Centre Val-de-Loire et affilié à la Fédération Française d'athlétisme : Pôle Espoirs, Pôle France.

Montant de l'aide

Cette aide est comprise entre **200€ et 500€ par an**. La somme attribuée sera déterminée par le comité directeur en fonction du montant demandé par la structure d'accueil.

Demande de l'aide

L'aide doit être demandée par l'athlète et adressée au comité directeur. Une présentation du projet sportif et scolaire pourra être demandée par le comité. Cette demande doit être faite avant le 20 juin 2026.

Attribution de l'aide

L'aide sera attribuée sous vote du comité directeur de Vineuil Sports Athlétisme.

L'aide sera attribuée directement à l'athlète qui effectuera ensuite le règlement auprès de la structure.

Frais annexe

Les frais inhérents à la vie quotidienne de l'athlète **ne seront pas pris en charge par le club**.

Les frais de déplacement **structure d'accueil-Vineuil** hebdomadaires ne seront pas pris en charge.

Pour les compétitions, l'athlète privilégiera les déplacements club au départ de Vineuil.

Retrouvez les conditions de remboursement des déplacements dans la [circulaire financière relative à la prise en charge des déplacements du 04 septembre 2025](#).

Pour tout renseignement, veuillez contacter Francis Menant (Président) à l'adresse mail suivante : vineuilsportathle@wanadoo.fr

Le comité directeur de Vineuil Sports Athlétisme

Date de publication : 10 septembre 2025